



Date de convocation : 29.04.2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Délibération DE_2026_34 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE AUPRES D'ENEDIS

La récente tempête Nils qui a touché le Sud-ouest et particulièrement le Tarn, nous rappelle l'importance pour ENEDIS de disposer d'une liste à jour des correspondants Tempête et de leurs coordonnées.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un correspondant Tempête titulaire et d'un suppléant auprès d'Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner les membres suivants :

- M. Michaël RODRIGUEZ : correspondant tempête titulaire auprès d'ENEDIS
- M. Gilles TURLAN : correspondant Tempête suppléant auprès d'ENEDIS

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 081-218101046-20260429-DE_2026_34-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr